

DÉPARTEMENT de l'ISÈRE  
Arrondissement de LA TOUR DU  
PIN  
Canton de CHARVIEU-  
CHAVAGNEUX  
HÔTEL DE VILLE  
de  
CHARVIEU-CHAVAGNEUX



CONSEIL MUNICIPAL  
du 12 mars 2018

-----/-----  
COMpte RENDU SOMMAIRE

\*\*\*\*\*

L'an deux mille dix huit le 12 Mars, à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHARVIEU-CHAVAGNEUX (Isère) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Gérard DEZEMPTTE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 mars 2018

**ETAIENT PRESENTS** M. DEZEMPTTE, Mme PAIN, M. JOANNON, Mme OBRIER, M. GAUTHIER, Mme SERRANO, M. LYOËN, Mme RIGOT, F. MUTTER, Mme MONIN, Mme PENNONI, M. COQUARD, Mme BERNARD, Mme MULLER, M. COLAMARTINO, Mme GARSJ, M. RAY, Mme FAILLA, M. LAPORTE, Mme COLIN, M. PETITPAS ;

**ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES :**

J-L. ZULIANI par G. DEZEMPTTE  
Mme ALBERICH par G. PAIN  
Mme BOURDET par G. JOANNON  
F. CERVERA par MA. OBRIER  
Mme MIOCHE par P. GAUTHIER  
M. DEFRADAS par K. SERRANO

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Jeanine FAILLA est nommée Secrétaire de séance.

=====

**Le Conseil Municipal,**

**AJOUT d'un point :** Subventions exceptionnelles : Service de psychologie scolaire : achat test d'évaluation psychologique WISC 5

**A Décidé** d'allouer à l'unanimité une subvention à Mme la psychologue scolaire pour l'achat d'un test d'évaluation

**A Délibéré** pour prendre acte de la tenue du débat des orientations budgétaires

**A Autorisé** à l'unanimité le Maire à signer un contrat de garantie de prêt avec l'OPAC 38 dans le cadre de la réhabilitation des toitures terrasses de la Résidence La Plaine

**A Décidé** à l'unanimité de procéder à la réalisation de différents aménagements route de la Léchère afin d'apporter une meilleure sécurité aux usagers

**A Accepté** à l'unanimité la modification des statuts du Syndicat Intercommunal des Marais de Bourgoin-Jallieu

**A Adopté** à l'unanimité les modifications du règlement intérieur des salles festives

**A Autorisé** à l'unanimité le Maire à établir un bail agricole avec « L'Ecurie du petit Prince »

**A Autorisé** à l'unanimité le Maire à signer une convention de mise à disposition d'un transfert de compétence de l'aire d'accueil des gens du voyage à la Communauté de communes Lyon St Exupéry en Dauphiné

**A Autorisé** à l'unanimité le Maire à signer une convention de servitude avec ENEDIS dans le cadre de passage de lignes électriques en réseau souterrain sur les parcelles AC 116, 118, 119, 120, 128, 130 et 131

**A Autorisé** à l'unanimité le Maire à signer une convention de servitude avec ENEDIS dans le cadre de passage de lignes électriques en réseau aérien sur la parcelle AC 129

**EST INFORME** que le Maire a pris des décisions dans le cadre de la délégation que lui a donnée le Conseil Municipal en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

*Arrêté N° 44/18 du 27 Février 2018 : procédure adaptée : Réfection complète de l'étanchéité d'une des toitures du Centre socio culturel*  
Présent document établi pour être affiché conformément aux articles L 2121-25 et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à CHARVIEU-CHAVAGNEUX, le 13 Mars 2018



Le Maire,

Gérard DEZEMPTTE,  
Conseiller Départemental de l'Isère